

# ÉCOLE

## Fromente St François

### Partie Fixe

Ayant inscrit votre enfant dans une école catholique, la catéchèse est incluse dans les horaires de l'école. Elle représente en moyenne une heure par semaine, et n'est cependant pas obligatoire (à préciser ultérieurement dans le dossier de rentrée).

**La participation à la catéchèse** correspond aux fournitures, aux sorties propres à la catéchèse, et à une contribution de solidarité pour la Paroisse.

Pour **les sorties et activités** sur le temps scolaire, aucune autre participation ne vous sera demandée au cours de l'année, hormis pour les classes de découverte.

**Le pack scolaire** comprend : la papeterie, les fichiers, les romans étudiés et la location des manuels.

Par enfant					
Catéchèse (par enfant)	40 €	du CE1 au CM2			
Participation pour sorties et activités	25 €	de PS à GS	35 €	du CP au CM2	
Pack scolaire	10 €	pour PS et MS	40 €	pour GS	50 € du CP au CM2

### Etude, Garderie et Centre Aéré

Une garderie le matin, une étude surveillée après la classe et un centre aéré le mercredi matin sont à votre disposition. Ces services font l'objet d'une facturation séparée et détaillée chaque mois, remise aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison des élèves. Leur règlement s'effectue soit par chèque, à l'ordre de « Association Ecole de Fromente », impérativement 8 jours après réception, soit par prélèvement le 20 de chaque mois (uniquement pour les familles ayant choisi ce mode de règlement pour les frais de scolarité)

*Pour information :*

*Garderie : 2,20 € par enfant et par jour / forfait par enfant de 20 € par mois à partir de 10 jours*

*Etude : 3,30 € par enfant et par jour / forfait par enfant de 30 € par mois à partir de 10 jours*

*Centre aéré : 12 € / enfant / matinée*

### Cantine

**A partir de septembre 2015, tous les enfants de PS au CM2** prendront leurs repas au « restaurant du château » à **Fromente**.

Le site « Service Complice » vous permettra une gestion simple et souple des jours d'inscription de vos enfants. Un document explicatif vous sera fourni ultérieurement.

Les tarifs des repas seront de 4,50 € et pour un repas exceptionnel de 5,80 €.

Une facture vous sera remise au début de chaque mois, en lien avec l'étude, la garderie et le centre aéré, par l'intermédiaire du cahier de liaison. Le règlement s'effectuera soit par chèque, à l'ordre de « Association Ecole de Fromente », à réception, soit par prélèvement le 20 de chaque mois (uniquement pour les familles ayant choisi ce mode de règlement pour les frais de scolarité).